

Mercredi 19 Octobre 2011 - n°575

- Rénovation urbaine - Vers un acte 2 du PNRU après 2013

Europe - Politique régionale européenne de cohésion 2014-2020 - « EU 2020 » en ligne de mire

Environnement - Déchets - Une gestion coûteuse
- Financement des maisons de l'emploi - Les élus co-signent une lettre au Président de la République

- Ville et commerce - Quel avenir ensemble ?

- Cour des comptes - Une nouvelle formation consacrée aux finances locales

- Pôles de compétitivité - 13ème appel à projets

- Agenda

Rénovation urbaine - Vers un acte 2 du PNRU après 2013

Maurice Leroy, ministre de la Ville, et Benoist Apparu, secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme, ont organisé ensemble le 11 octobre dernier, un séminaire national pour préparer un acte 2 du Programme national de rénovation urbaine (PNRU). En effet, lors du Comité interministériel des villes du 18 février 2011, le Premier ministre avait mandaté Maurice Leroy pour qu'il conduise une mission de réflexion sur les besoins, les modes d'intervention et les financements nécessaires. Des propositions relatives à une deuxième phase du programme national de rénovation urbaine seront remises au Premier ministre en décembre prochain.

Bilan chiffré 2004-2013

Cette rencontre nationale a été l'occasion de faire un bilan d'étape du PNRU, plan d'investissement doté de 12 milliards d'euros, géré par l'ANRU et engagé sur la période 2004-2013. Le gouvernement estime la construction à 81 110 logements neufs. De plus, la réhabilitation de 230 800 logements sociaux, et la démolition de 91 510 logements vétustes auraient ainsi été engagées depuis 2003. Le PNRU 1 représenterait aussi près de 45 000 emplois directs dans le domaine du BTP.

Nouvelles ambitions pour 2014

Malgré les 43 milliards d'euros de travaux générés par les projets de rénovation urbaine, les besoins restent importants pour la prochaine période. Sur certains thèmes, l'ambition actuelle apparaît aujourd'hui bien supérieure à celle affichée en 2003 avec la prise en compte des exigences du Grenelle de l'Environnement, l'accueil de nouvelles activités économiques, le traitement des copropriétés dégradées, de l'habitat indigne comme de l'habitat informel notamment outre-mer, et le développement de l'offre de logements dans les zones tendues.

Renforcer le secteur privé

Dans son discours de clôture, Benoist Apparu, secrétaire d'Etat au logement, a insisté sur le fait que la nouvelle politique de renouvellement urbain devra connaître un élargissement vers de nouvelles orientations (dont les copropriétés et les centres anciens dégradés). Cette politique sera « *traitée au niveau de l'intercommunalité le plus souvent possible* ». Il a insisté sur l'importance de la mixité sociale et a considéré comme important de « *créer les conditions pour que les ménages modestes puissent se loger dans le parc privé (d'où l'action de l'Anah) et hors des ZUS (d'où la loi SRU)* ». Puis, il a fait la promotion de « *l'accession sociale* ». Le ministre de la ville a, quant à lui, annoncé qu'il n'y aura pas « de nouveau plan Marshall pour les banlieues ». Il a aussi évoqué dans ses conclusions la nécessité de « *diffuser davantage l'économie dans les quartiers, et de conclure des partenariats avec des investisseurs privés* », comme de « *développer des programmes privés avec des promoteurs* ».

EUROPE

Politique régionale européenne de cohésion 2014-2020 - « EU 2020 » en ligne de mire

Très attendue, l'architecture de la politique régionale pour la nouvelle génération de programmes 2014-2020 est désormais connue. Dévoilé le 6 octobre dernier par le commissaire Hahn, le nouveau cadre législatif a fait l'objet de réactions contrastées. Clairement orientée vers l'atteinte des objectifs de croissance et d'emploi affichés dans la stratégie « Europe 2020 », la future politique régionale, qui devrait représenter le tiers du budget européen, est appelée à jouer un rôle central dans le développement économique et social de l'Europe.

Dès 2013, les Etats membres seront dès lors invités à évaluer leurs besoins de développement et à définir leurs priorités nationales en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie « Europe 2020 ». Ces priorités et objectifs feront l'objet d'un contrat de partenariat signé par la Commission avec chacun des Etats membres.

Macro-conditionnalité des aides

Satisfaisant à la requête Sarkozy-Merkel, la Commission européenne a annoncé que l'octroi des fonds serait conditionné au respect des règles d'équilibre budgétaires fixées avec l'Etat membre d'une part, et à la bonne application des textes européens par l'Etat membre d'autre part. En instaurant ce principe inédit de « macro-conditionnalité », la Commission se donne le droit de demander la révision de programmes, voire de suspendre les financements si des mesures correctives n'étaient pas prises par les Etats membres de la zone euro. A contrario, la performance des investissements et la bonne utilisation des fonds pourront se voir récompensées par le versement de fonds additionnels tirés d'une enveloppe de réserve, après évaluation à mi-parcours. Très contestée, cette mesure a fait l'objet de vives discussions.

Vers une simplification des procédures

La Commission européenne a jeté les bases d'une gestion simplifiée des programmes à travers le développement de l'« e-cohésion » - permettant de soumettre sa candidature en ligne, mais aussi et surtout à travers l'harmonisation des règles applicables aux différents fonds. Désormais, Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), Fonds Social Européen (FSE), Fonds de cohésion, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et Fonds européen pour la pêche, feront l'objet d'un seul et même ensemble de règles, et plusieurs fonds pourront être combinés sur un même programme.

Parmi les autres nouveautés annoncées, la création d'un fonds doté de 40 milliards d'euros dédiée au développement des infrastructures prioritaires pour l'Europe dans le domaine des transports, de l'énergie et des technologies de l'information.

Une politique régionale tournée vers l'urbain ?

Cette nouvelle politique régionale se veut tournée vers le soutien à un développement urbain durable. Ainsi, chaque Etat membre devra ainsi allouer 5% au moins de son FEDER à des actions dites « intégrées » dans ce domaine. Ces actions pourront s'ajouter aux investissements effectués à travers d'autres priorités et programmes. La gestion des fonds ainsi fléchés sera confiée directement aux villes concernées. Une plate-forme de développement urbain sera également créée afin de favoriser l'échange d'expérience entre villes européennes. Une part du FEDER sera enfin dédiés au financement d'actions innovantes dans les zones urbaines.

Place aux négociations

Ces propositions de la Commission seront examinées par le Conseil et le Parlement européens en vue d'une adoption des textes d'ici fin 2012.

Parallèlement à ce processus, les négociations se poursuivent afin de déterminer le prochain cadre financier pluriannuel. Le budget alloué à la politique régionale, les montants finaux distribués à chaque Etat membre et les listes des régions éligibles par catégorie ne seront définis qu'après adoption des textes proposés. Dix régions de France devraient alors entrer dans la catégorie de « région en transition » nouvellement créée (cf. Ondes Moyennes n°565) et bénéficieront ainsi de conditions budgétaires et de cofinancement spécifiques.

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/regulation/pdf/2014/proposals/regulation/erdf/erdf_proposal_fr.pdf

ENVIRONNEMENT

Déchets - Une gestion coûteuse

Dans un de ses derniers rapports (www.ccomptes.fr), basé à partir d'un examen de la gestion de 150 collectivités par les Chambres régionales des comptes, la Cour des comptes rappelle que la gestion des déchets est un service public local essentiel qui s'améliore, mais dont la gestion appelle de nouvelles adaptations. Parmi les constats, la Haute juridiction financière relève par exemple en matière de collecte, que la qualité reste à améliorer particulièrement dans les centres-villes. La Cour souligne aussi que l'information et la responsabilisation des citoyens en matière de tri ou de pré-tri restent encore insuffisantes, alors qu'elles sont une condition nécessaire de l'acceptation des contributions de plus élevées qui leur sont demandées.

+ 6 % par an

S'agissant des coûts, la Cour indique que ceux-ci continuent d'augmenter (annuellement de + 6 %), avec de très fortes disparités, allant du simple au triple. Le coût moyen par habitant et par an approchait les 124 euros (soit 33 centimes le kilo ou 298 euros par ménage en 2009), la dépense nationale atteignant 8 milliards d'euros. Pour la Cour, cette augmentation tient essentiellement, à l'absence de maîtrise des coûts du fait de la taille souvent inadaptée des équipements structurants, à des difficultés dans les relations des collectivités avec leurs prestataires privés, ou encore à une organisation défectueuse ou à l'évolution des normes.

Un financement inadapté

S'agissant du financement des dépenses de ce service, les sages de la rue Cambon estiment que celui-ci n'est pas adapté aux nouveaux enjeux environnementaux. Il repose sur une alternative inadéquate entre service public industriel et commercial, financé par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, et service public administratif, financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (payée par plus de 90 % de la population).

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères, concerne principalement le milieu rural et, ce financement en milieu urbain, demeure moins développée en France que dans d'autres pays européens. La REOM est censée inciter les usagers à adopter les « bons comportements » et permettre l'application du principe du pollueur-payeur, tout en favorisant la transparence de la gestion du service des déchets ménagers en assurant la couverture intégrale des coûts. Pour la Cour, ces deux types de financement n'intègrent guère l'équité sociale, ni le coût réel du service rendu et encore moins le caractère incitatif du principe « pollueur-payeur ».

Recommandations

Parmi les recommandations formulées, la Cour souligne l'importance de mieux suivre et maîtriser les coûts, notamment en rendant obligatoire un budget annexe « déchets » et en généralisant une comptabilité analytique « déchets ».

En matière de financement du service, la Cour insiste pour améliorer les performances du service, en informant mieux sur les résultats obtenus et en favorisant la création d'équipements pour lutter contre les carences constatées en « exutoires » (NDLR : équipements de stockage ou de traitement destinés à accueillir au final les déchets).

Enfin, en matière de tarification de ce service, la Cour estime nécessaire de faire évoluer les modalités devenues inadaptées en faisant véritablement converger les deux modes existants (taxe et redevance d'enlèvement des ordures ménagères) dans un sens plus incitatif pour les usagers et permettant d'appliquer le principe du pollueur-payeur.

Financement des maisons de l'emploi - Les élus co-signent une lettre au Président de la République

Le président de la FMVM, Christian Pierret, maire (PS) de Saint-Dié-des-Vosges et la présidente déléguée, Caroline Cayeux, sénatrice-maire (UMP) de Beauvais, ont co-signé la lettre que les élus ont adressée au Président de la République, au Premier ministre et aux ministres concernés, pour leur demander le maintien du budget des Maisons de l'emploi à hauteur des crédits 2011. En effet pour l'année 2012, le projet de budget dévolu aux Maisons de l'emploi serait de 42,41 millions d'euros au lieu des 64,41 millions inscrits en 2011 (et 82 millions en 2010). Les élus partagent en effet t

l'ancrage territorial des politiques
emploi et Collectivités territoriales
réponse aux forces et faiblesses

En période d'instabilité économique et de montée du chômage et de la précarité, les Maisons de l'emploi contribuent fortement à maintenir l'équilibre fragile de la cohésion sociale.

Les partenariats engagés avec Pôle emploi sur le terrain mettent en évidence la complémentarité du service national de l'emploi et des outils territoriaux de l'emploi, les uns et les autres concourant au Service Public de l'Emploi.

C'est pourquoi les élus locaux dénoncent par cette démarche commune - et ce quel que soit leur appartenance politique - la baisse annoncée de 34% des crédits indispensables à la revitalisation du territoire.

Ville et commerce - Quel avenir ensemble ?

Premier secteur créateur d'emploi aujourd'hui en France et représentant 10 % du PIB, le commerce est un facteur essentiel dans la structuration de l'espace urbain. Lors d'un colloque ayant eu lieu ce mardi 18 octobre à la Maison de la Chimie à Paris, Christian Pierret, ancien ministre de l'industrie et du commerce, président de la FMVM est intervenu sur la réforme de l'urbanisme commercial (proposition de loi Piron-Ollier). Christian Pierret s'est fait le porte-parole des maires des villes moyennes et président d'intercommunalités sur l'avenir de la ville et du commerce, sur la nécessité de favoriser commerces et services dans les lieux de flux, c'est-à-dire principalement en centre-ville. Pour les maires d

de périphérie, et c
ou à l'extension d
à fait souhaitable
nouveaux formats
aussi, compte ten
durable.

Cour des comptes - Une nouvelle formation consacrée aux finances locales

Le Premier président, Didier Migaud, a installé le 10 octobre dernier une nouvelle formation commune à la Cour des comptes et aux Chambres régionales et territoriales consacrée aux finances locales. Les réformes récentes (suppression de la taxe professionnelle, comme les évolutions en cours (gel des dotations de la taxe d'habitation, financement bancaire ou obligataire...) et la mise en place de établissements publics de coopération intercommunale)

Quelles en sont les conséquences sur la gestion publique locale ? Comment les acteurs locaux réagissent-ils et de quelle marge de manœuvre disposent-ils ?

Quelles sont les conditions de l'équilibre financier à terme des différentes catégories de collectivités territoriales ?

Comment assurer la maîtrise de l'évolution de la dépense ?

Telles sont quelques-unes des problématiques examinées par cette nouvelle formation inter-juridictions dans le cadre de travaux fédérés : ils seront conduits aussi bien au niveau national par la Cour auprès des différentes administrations, institutions ou organisations concernées qu'au niveau local par les Chambres régionales des comptes. Ces travaux vont donner lieu à la publication d'une nouvelle catégorie de rapports publics thématiques, dont une première livraison est prévue pour 2013.

Pôles de compétitivité - 13ème appel à projets

Le gouvernement a présenté le 7 octobre dernier, le 13ème appel à projets pour l'attribution d'aides au financement de projets de recherche et développement collaboratifs présentés par les pôles de compétitivité. Les projets de R&D collaboratifs ont pour objectif de dynamiser la dynamique des pôles de compétitivité.

L'Etat soutient ces projets au travers des appels à projets du Fonds Unique interministériel (FUI) dédié aux pôles de compétitivité.

Depuis leur mise en place en 2005, ces appels à projets ont permis de soutenir au total **1 051 projets de recherche et de développement** collaboratifs, représentant un montant de dépenses de R&D de **5 milliards d'euros** et un financement public de **2 milliards d'euros**, dont 1,3 milliard d'euros par l'État.

Les ministères concourant à la politique des pôles de compétitivité procéderont à une sélection des meilleurs projets déposés à ce 13ème appel à projets, qui seront financés par le FUI et par les collectivités territoriales qui souhaiteront les accompagner.

Cette sélection visera un objectif d'excellence en matière :

- de **contenu technologique** fortement innovant et de qualité des partenariats entre acteurs de projets, entreprises et organismes de recherche ;
- de **développement de nouveaux produits ou services** présentant des perspectives de marché crédibles et significatives ;
- de **retombées** en termes de création de valeur, d'activité économique et d'emplois.

Les dossiers sont à déposer en ligne, au plus tard le **25 novembre 2011 à 12 heures**, sur l'extranet dédié et sécurisé https://extranet.oseo.fr/fui_web . Le cahier des charges de l'appel à projets est en ligne sur les sites www.oseo.fr

La liste des projets sélectionnés sera publiée début mars 2012. Les aides accordées seront gérées par OSEO.

Agenda

15 novembre 2011 Paris

La FMVM lance les premiers rendez-vous de l'intelligence locale, sur le thème : Faire face à la désindustrialisation

Pour vous inscrire :

<http://www.villesmoyennes.asso.fr/Inscription-intelligence-locale>

16 novembre 2011

Paris

Conférence de presse de présentation de « Paroles d'élus », en partenariat avec Orange France Télécom

6 décembre 2011

Paris

Commissions de la FMVM

- Formation, Recherche, Innovation
- Aménagement du territoire et institutions

7 décembre 2011

Paris

Assemblée générale extraordinaire de la FMVM,
suivie d'une réunion-débat sur les finances locales

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia 

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Céline Juteau, Armand Pinoteau,
Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi